

Transports Publics Urbains - Acquisition d'un minibus pour les personnes à mobilité réduite - Lancement de l'appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 3 juillet 2000, la Ville de Besançon s'est engagée à une restructuration du service spécialisé pour le transport des personnes à mobilité réduite : nouvelles règles d'accès, service de réservation plus performant, augmentation importante de l'offre de transport et gestion optimisée des services.

A ce jour, la Ville de Besançon met à disposition de la CTB quatre minibus adaptés pour le transport de ces personnes. Dans le cadre de l'amélioration progressive du service rendu, un véhicule doit être remplacé cette année, pour un montant estimé à 700 000 F HT.

Après avis favorable de la Commission Transport, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le(s) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget annexe transport 2000.

M. LE MAIRE : Vous savez qu'on s'intéresse de près au transport de ces personnes. C'est un service qui date de 1982. Le transport par minibus des personnes à mobilité réduite coûte 1 300 000 F par an à la Ville pour 25 clients scolaires et salariés chaque jour pour le service régulier, soit 18 000 voyages par an et 70 clients différents pour le service à la demande, soit 8 à 10 voyages par jour et 2 000 voyages par an. Nous pensons étendre ce service et de 1 300 000 F on passera à 2 000 000 F en prenant en compte les 700 000 F d'acquisition d'un nouveau bus.

M. PINARD : J'étais samedi après-midi à un colloque de l'Association des Paralysés de France où il y avait 200 militants et où l'effort que nous avons fait a été vivement apprécié. Je tenais à le dire. Je crois que sur ces transports de personnes à mobilité réduite, nous avons l'aide du Département car nous avons une très forte concentration de handicapés qui viennent habiter à Besançon eu égard aux services qui n'existent que sur la Ville. Je crois qu'il y a à peu près un accord de principe.

Je voulais aussi dire que j'ai tort de ne pas prendre suffisamment les bus et la semaine dernière j'ai failli rentrer dedans parce que j'ai vu des pub au «cul» des bus : «Pimentez vos soirées, dites à vos amis que vous êtes abonnés au Figaro». «Vous en avez assez de passer inaperçu, lisez le Figaro en public». Rassurez-vous j'en ai pour une minute. «Restez vigilant, les enfants risquent un jour de lire le Figaro», les pauvres si jeunes et déjà vieux ! «Le quotidien évolue, le Figaro évolue». J'ai l'air d'être un plaisantin mais je rappelle quand même que le Figaro Magazine ça a été cette couverture sur «Jean MOULIN, agent soviétique ?». Je ferai passer aux collègues le courrier que j'avais fait publier dans le Nouvel Observateur à ce sujet.

Mais à propos puisqu'on nous dit que le Figaro évolue, je vais vous montrer trois couvertures. En voilà une : dossier immigration, serons-nous encore Français dans trente ans ? Ensuite le Figaro Magazine : immigration invasion où vous voyez deux Marianne, une bien française à la poitrine généreuse et l'autre voilée, inquiétante, patibulaire mais presque et en gris et puis comme disait l'autre, cours camarade le vieux monde est derrière toi, et la dernière avec Zinédine ZIDANE allez la France ! (rires). C'est ça être réactionnaire, c'est évoluer mais avec retard. En décembre 1998 il y avait eu un faire-part

de PACS dans le Figaro, dans 20 ans on considérera cela comme une date et puis je ne serais pas surpris qu'il y ait un de ces jours plus proche qu'on ne pense un faire-part : M. Maxime-Philibert de la Tour qui Penche et Mme ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils Edouard-Zinédine Eugène de la Martinière (rires). Ceci étant, c'est 600 000 exemplaires et j'ai l'air d'en sourire parce que ça nous rend service puisque c'est ça qui plombe la droite. C'est parce qu'à droite on dit ça qu'ils sont en désaccord, voyez ils sont toujours en décalage, ils sont réactionnaires à cause de cela. J'ai infiniment de respect pour les républicains modérés qui ne sont pas modérément républicains, c'est pour cela que je me bats pour la cause du Marquis de Moustier et d'autres mais cela eux ça les plombe. Toutes les professions libérales lisent cela, c'est leur bréviaire.

M. LE MAIRE : On en revient à ces minibus.

M. PINARD : Encore un mot...

M. LE MAIRE : C'est le dernier.

M. PINARD : Si le seul Conseiller Municipal vert qui au demeurant est minoritaire -comment peut-on être vert et minoritaire en étant tout seul, il faudra qu'on me l'explique- était là, je lui dirais que la pire pollution c'est ça, c'est le Magazine. Les nitrates c'est une pollution, il faut faire attention, il faut se battre contre mais j'ai entendu hier matin un leader vert dire qu'il y a une usure à la Municipalité de Besançon. Il faut dire qu'eux sont usants s'ils n'ont pas encore compris que la pollution c'est aussi ce contenu que je dénonce, à vrai dire il y a quelque chose qui leur manque.

Mme WEINMAN : Sans vouloir polluer le débat, j'aimerais simplement revenir au sujet et dire que je suis surprise qu'on n'ait que quatre bus à Besançon pour les personnes à mobilité réduite. C'est bien, on débloque 700 000 F pour l'achat d'un bus mais c'est un bus de remplacement, ce n'est pas un bus supplémentaire et c'est vrai, M. PINARD le soulignait lui-même, il y a de plus en plus de besoins dans la capitale régionale puisqu'on est malheureusement aussi CHRU et on est trop central pour éviter ce genre de problème. Je souhaite donc attirer votre attention sur les besoins des personnes à mobilité réduite et pas uniquement au niveau du transport, aussi au niveau de l'accueil. Il y a encore trop de bâtiments publics où les accès pour les personnes en fauteuil roulant ou des personnes handicapées ne sont pas faciles. J'avais déjà interrogé le Conseil Municipal au niveau des HLM il y a un an, un an et demi, mais il y a aussi les bâtiments qui pourraient être plus accessibles comme les bibliothèques ou certains musées, ou ne serait-ce que certaines rues et certains trottoirs.

M. LE MAIRE : On a déjà fait un gros travail au niveau de la voirie, Madame WEINMAN.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je voulais savoir quel était le rapport entre l'intervention de Joseph PINARD et notre débat de ce soir et faire un rappel au règlement. Il me semble qu'on est là pour parler de politique municipale mais si on doit parler du Figaro Magazine, je dois dire que je le lis sans doute moins que Joseph PINARD et que lorsque je vois justement la photo qu'il nous a montrée de ZIDANE et la logique d'intégration saluée par le Figaro Magazine, je trouve plutôt que c'est une évolution intéressante du journal. Donc je n'ai pas bien compris s'il voulait nous en dire du bien ou du mal, je sentais presque derrière ses propos un désir d'interdire un journal qui le gêne un peu, donc voilà je voulais quand même réagir.

M. LE MAIRE : Il ne le gêne pas du tout parce que je crois qu'il le lit couramment, plus facilement que nous.

M. DUVERGET : Sur ce sujet de la mobilité réduite, nous sommes dans une évolution sociale où le nombre de personnes à mobilité réduite mais devant se déplacer ne fait que s'accroître et très souvent c'est l'automobile d'un membre de la famille ou d'un ami qui conduit les personnes à mobilité réduite vers les services ou les marchés. Alors je crois que c'est une très bonne chose que la Ville développe son réseau de véhicules et se préoccupe de cet avenir en matière sociale. Peut-être faudrait-il encore un peu plus de cohérence, non seulement au niveau des véhicules mais également des lieux où s'arrêtent ces véhicules, c'est-à-dire prévoir des aires suffisantes pour que ces personnes à mobilité réduite puissent éviter les bousculades notamment lorsqu'elles vont au marché parce que le marché c'est sacré, parce qu'une personne âgée va régulièrement au marché ou alors à proximité des services publics. Il faut donc soigner les aires de descente ou de montée dans les véhicules au point de vue surface parce que la bousculade est souvent un élément rédhibitoire pour que les personnes âgées utilisent les véhicules alors que les véhicules sont eux-mêmes adaptés.

M. GRAPPIN : Je n'ai pas comme M. PINARD rencontré samedi des responsables de l'APF mais le mois dernier les handicapés en fauteuil ont fait savoir leur mécontentement sur les services offerts par la CTB puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a quand même une vingtaine de personnes qui ont manifesté le 19 septembre par rapport au manque de bus adaptés, au délai pour obtenir un transport particulier, au coût trop élevé du transport et à l'accessibilité aux bus normaux. Pourriez-vous nous dire aujourd'hui où en sont les problèmes soulevés par les handicapés moteurs et en particulier par référence à l'article qui est paru le lendemain dans l'Est Républicain où on parlait de refus d'accessibilité pour les handicapés par certains chauffeurs de bus de la CTB.

M. REGNIER : C'est un débat qui dure depuis déjà de nombreuses années dans presque toutes les villes. Ce qu'il faut savoir, le Maire l'a dit, c'est qu'on a un système à Besançon qui date de 1982, la Ville mettait une somme, 1 300 000 F en fonctionnement avec laquelle la CTB faisait un certain nombre de déplacements par jour avec trois mini-bus. On transportait ce qu'on appelle les réguliers, on les emmenait au CHAT, au restaurant inter-entreprises le midi, on les ramenait le soir. A côté on avait des clients occasionnels et c'est ce qui pose énormément de problèmes parce qu'ils ont de nouveaux besoins qui n'existaient pas il y a encore quelques années et vous l'avez dit à juste titre, le nombre de handicapés lié aussi aux accidents de la route continue d'augmenter et il y a des besoins nouveaux, surtout pour les enfants. Des associations se sont développées, d'autres se sont créées. Ce qu'il faut savoir c'est qu'au niveau de l'APF il y a eu des investissements sur Besançon qui ont amené de toute la région des handicapés dont il faut s'occuper et je crois qu'il va y avoir une nouvelle demande pour encore étendre ces établissements. Nous on savait qu'on était déjà saturé et qu'il fallait évoluer mais tout cela a un coût. J'ai reçu la semaine dernière l'ensemble des associations, on a eu un long débat, comme disait Joseph on a été applaudi, on a reçu les remerciements des associations qui, l'année dernière nous accusaient de certaines choses. Ce qu'on leur a proposé c'est le doublement de ce qui existe aujourd'hui. On le fait avec le même nombre de matériel, seulement dans les 2 MF qu'on va avoir à financer, on devrait avoir l'accord du Département pour une participation de 400 000 F par an pour le transport d'enfants qui est de leur responsabilité. On va donc plus que doubler le service, c'est-à-dire que jusqu'à maintenant on ne travaillait que la semaine et là on va travailler le soir pour les spectacles, le samedi et le dimanche. On va adapter les besoins et pour résoudre tout cela, au lieu d'acheter un certain nombre de bus, on en a discuté à la commission, on a décidé de traiter avec les taxis de Besançon. Certains vont s'équiper de matériel et feront des

courses, tout ce qui est occasionnel pour nous. Il y a aussi des transporteurs, des taxis qui travaillent déjà pour des associations, qui ont du matériel et on va optimiser le tout, puisque maintenant on a un nouveau logiciel qui sert pour l'information, et en même temps adapter tout un système pour les handicapés comme on le fait d'ailleurs pour la périphérie. On n'était pas en mesure de le faire avant puisqu'on travaillait par créneaux horaires, on avait des chauffeurs de telle heure à telle heure. On faisait des déplacements qui étaient gérés manuellement tandis que maintenant on va optimiser complètement les déplacements, on va aller jusqu'à minuit le samedi pour commencer, puis on adaptera. Cela va nous permettre de mieux cerner leurs demandes. Est-ce que les demandes pour aller au cinéma, ce sera un, deux, trois ou quatre déplacements en fauteuil tous les soirs ? On ne le sait pas. Cette nouvelle gestion va nous permettre de s'adapter.

Au niveau national l'ensemble des associations milite pour pouvoir se déplacer partout dans la ville, c'est-à-dire : je descends de mon appartement qui doit être équipé pour, je vais dans la ville avec les trottoirs, les rues équipés pour et je monte dans les bus équipés pour. Le débat est dans toutes les villes. Paris a équipé déjà une ou deux lignes complètement pour tous les bus, ce qui est énorme parce que cela a des coûts en investissement et en fonctionnement sur l'ensemble du réseau, des villes comme Lyon ont fait aussi des investissements. Donc il y a un certain nombre de villes qui ont commencé à traiter le problème.

Aujourd'hui, beaucoup de mes collègues de Lyon, de Paris, avec qui on discute de tous ces problèmes sont quand même assez réticents, parce qu'on répond à des demandes d'associations et on investit dans des palettes qui ne sont quasiment pas utilisées. Nos collègues de Lyon, qu'ils soient techniciens ou hommes politiques nous ont dit : on a investi, on a un logiciel, on a des lignes de tramway qui sont équipées pour que les handicapés puissent les utiliser. On sait dans tout Lyon où les gens habitent, où ils peuvent aller, avec quelle ligne. Or malgré ces équipements, les handicapés préfèrent quand même le déplacement par taxi parce qu'on vient les chercher à la porte, on les ramène jusqu'à la porte, c'est-à-dire qu'on investit dans les deux systèmes.

Bien sûr, si on me donne les crédits, je remets 500 000 F en investissement de plus par an et sur tous les bus qu'on achète on installe les palettes et on répond ainsi à tout. Mais nous, nous préférons dans un premier temps développer ce qu'on a et on verra après. Pour l'instant voilà où on en est, je crois que tout le monde a été satisfait des explications données. Cela va démarrer dès début novembre et on fera un bilan au sein d'un groupe de travail où les associations sont représentées. Tous les six mois on fera le point, on adaptera tous ensemble les besoins et si demain il faut aller plus loin, nos successeurs verront les ressources qui seront nécessaires.

M. PINARD : Deux chiffres, un dont je suis sûr, l'effort supplémentaire en fonctionnement c'est 800 000 F à la charge de la collectivité et le déficit antérieur c'était 1 300 000 F, c'est cela ? Cela veut dire quand même Monsieur GRAPPIN qu'on fait un sacré pas en avant. Et une petite anecdote, ce colloque était d'un niveau exceptionnel, simplement il y a toujours un petit dérapage. Il y a un gars qui m'a dit : « J'étais handicapé je ne payais pas la vignette, qu'est-ce que je vais avoir comme compensation ? ».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2000.